

*Initiatives ministérielles*

forcée d'abandonner la chaîne parlementaire. La présidence peut continuer le service parlementaire, mais on me dit que Radio-Canada ne veut plus en assurer la diffusion.

On me dit que si j'habite dans une province où il y a deux chaînes de Radio-Canada, comme l'Ontario, le Québec, la province du secrétaire parlementaire: l'Alberta, la Saskatchewan, les quatre provinces qui ont deux chaînes de Radio-Canada, je devrais m'inquiéter car la Société envisage de restructurer ses opérations et rationaliser, comme on dit, c'est-à-dire supprimer une des deux chaînes dans ces quatre provinces.

Avant d'en arriver à ma question au secrétaire parlementaire, je dirais que c'est une cruelle ironie. C'est une cruelle ironie, car c'est le jour même où le ministre des Communications se lève pour parler du renforcement de Radio-Canada, la semaine où la Chambre des communes s'appête à adopter un projet de loi sur la radiodiffusion, que l'on nous dit que Radio-Canada va être victime d'une autre série de coupes en règle. Pour moi, c'est un affront à tous ceux qui aiment Radio-Canada, c'est-à-dire à des millions de personnes. C'est un affront à une magnifique institution qui a contribué à la grandeur du pays.

Ce gouvernement, depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984, a pour habitude, pour passe-temps, chaque fois qu'il touche à une institution nationale, de la dénigrer et de la diminuer.

• (1930)

Je demande donc: Ne trouvez-vous donc rien de sacré à préserver dans ce pays? N'y a-t-il rien de sacré dans nos institutions? Je dis: Vous devriez tous avoir honte. Maintenant que je l'ai dit, je voudrais savoir si tous ces rapports sont vrais?

Vous êtes dans les hautes sphères du gouvernement, M. le secrétaire parlementaire, je pense qu'il vous appartient de répondre à ces questions.

**M. Edwards:** Pendant un instant, monsieur le Président, j'ai cru qu'il était 14 h 15 et que le député avait une rare occasion de poser une question à la période des questions parce que c'est à ce moment que sa question devrait être posée.

Cependant, il soulève un sujet grave et je tenterai de lui répondre. Je crois qu'il faut retenir qu'il a dit que le président de la SRC ferait certaines annonces demain. Si le président de la SRC fait des annonces, il est évident qu'il parlera d'une décision de la SRC. Je crois que la SRC, puisqu'elle est une société indépendante, ce que nous voulons tous préserver, est mieux placée. . .

**Une voix:** Il est au Conseil du Trésor.

**M. Edwards:** Non, il n'est plus au Conseil du Trésor. Il est président de la SRC.

Je ne crois pas qu'il convienne de spéculer sur des rumeurs entendues à la radio ou à la télé, parues dans des journaux ou peu importe.

L'autre jour, le président de la SRC a fait une annonce au comité permanent au sujet de la chaîne parlementaire. Je crois que la déclaration de M. Veilleux allait dans le même sens que les recommandations du Groupe de travail Caplan-Sauvageau, du Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, du Comité permanent des communications et de la culture et du comité McGrath. Ils ont tous recommandé au moins une fois, sur une période de cinq ans, de fournir un service parlementaire plus complet et d'en faire payer les coûts, y compris les coûts de distribution, par la Chambre des communes. À l'exception de changements mineurs apportés par la SRC au service de la Chambre des communes, aucune suite n'a été donnée pendant ces cinq ans à ces recommandations.

Apparemment, selon la déclaration faite par le président de la SRC, la Société est prête à continuer de s'occuper de la distribution du service parlementaire, mais pour cela, il faudrait que le Parlement en paie tous les frais comme il le fait pour la publication du *hansard*. À notre époque, il convient probablement qu'il en soit ainsi.

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, comme le secrétaire parlementaire était à l'extérieur du pays à ce moment-là, je tiens à l'informer que cette question a été posée à la Chambre hier matin. Quand je lui ai demandé si la Chambre des communes allait s'occuper de la chaîne parlementaire à même ses crédits, le ministre a répondu d'une façon non équivoque par la négative.

S'il continue à parler, je veux qu'il soit au courant des dernières informations communiquées à la Chambre à ce propos.